

Sauvons l'Université !

<http://www.sauvonsluniversite.fr>

SLU, SEPTEMBRE 2012: COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS

NEWSLETTER N°36
24 SEPTEMBRE 2012

Cher-e-s collègues,

Le mois de septembre a été marqué, pour l'enseignement supérieur et la recherche, par toute une série de consultations initiées à plusieurs niveaux, où l'association Sauvons l'Université a été sollicitée.

=> SLU a d'abord été auditionnée le jeudi 13 septembre 2012 à l'Assemblée Nationale par le rapporteur de la mission « Enseignement supérieur et Vie étudiante » dans le cadre de la préparation de la Loi de Finances 2013. Vous trouverez ici la trame de notre intervention: « [Universités post-LRU: une faillite annoncée](#) ».

=> SLU a ensuite été reçue par le Comité de Pilotage des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le lundi 17 septembre. Un [compte-rendu de l'audition](#) est disponible sur notre site, ainsi que la [contribution de SLU aux Assises de l'ESR](#) que nous avons déposée sur le site national des Assises.

Nous y avons défendu un discours de rupture avec un certain nombre d'injonctions du discours ambiant et de prétendus principes consensuels qui très clairement pour nous ne vont pas de soi (voir le bref argument ci-dessous).

Vous en souhaitant bonne réception,

Sauvons l'université!

<p>Contribution de Sauvons l'Université aux Assises de l'ESR Septembre 2012 (argumentaire)</p>
--

Malgré ses critiques sur l'organisation des assises de l'ESR et les logiques du discours associé à celles-ci (innovation, technocratisation des structures, obsession de « l'échec en premier cycle »), SLU a pris le parti de participer au processus pour questionner certains discours récurrents qui ne sont plus interrogés, comme s'ils allaient de soi (professionnalisation, mastérisation, employabilité, pluridisciplinarité, appels sur projets etc.).

Notre contribution, nécessairement partielle, se concentre sur deux points :

=> 1. l'enseignement universitaire et le métier d'enseignant-chercheur d'une part

=> 2. les structures et les financements, d'autre part.

=>1. Pour ce qui est du premier point, SLU récuse l'arrêté licence de 2011 (avec son cortège d'illusions sur la pluridisciplinarité, la professionnalisation précoce et la primauté des compétences sur les connaissances et les savoirs) qui conduit à une dissociation de l'enseignement et de la recherche et à une secondarisation des premiers cycles, étape vers une distinction néfaste entre universités de recherche et universités d'enseignement. Dans cette situation, la nature même du métier d'enseignant-chercheur, mais aussi des métiers des BIATOSS, est atteinte, bouleversée par une mise en concurrence permanente porteuse d'une hiérarchisation automatique.

=> 2. Pour ce qui est du second point SLU en appelle à une re-démocratisation des instances de gouvernement de l'université, par une réforme de la loi LRU, mais aussi et surtout des autres instances qui structurent l'université post-LRU (notamment les PRES). SLU considère à cet égard que les IDEX ne sont pas réformables et que les fusions entraînent une concentration des pouvoirs de décision aussi inacceptable que bureaucratique. Enfin, SLU appelle à tirer toutes les conclusions qui s'imposent de la paupérisation croissante des universités liée au passage aux RCE et aux effets pervers de la « politique d'excellence ».

[POUR LIRE LA VERSION INTÉGRALE](#)
